



A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

Date : 25 janvier 2021

Référence : 2021.01.001
Version : 1.0

Objet : Conseil d'administration (CA) d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 12 janvier 2021 à 18 h 30

Lieu : Visioconférence

Présents : P. BOUTILLON
P. BOUCHARD
R. DECARRE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C. GRISOLET
G. LAMOUILLE
Y. MAGNANI
Q. TISSOT
R. LOSTE
G. ZAMBIANCHI

Excusés : JP DURAND
R. VALLA
D. MILHOMME
P. DEKETELAERE
P. DARSY
J. ZAMBIANCHI
A. CHAMPRENAUT
JP DUFRESNE
J. COMBAZ
I. BIDOZ

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. APPROBATION DE LA REUNION DU CA DU 01/12/2020

Le CA valide le CR du dernier CA en date du 01/12/2020

2. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Dans le contexte particulier de crise sanitaire du COVID 19, un accord a été donné par le CA afin que l'association puisse fonctionner selon des réunions d'avancement menées par le bureau tout en s'appuyant sur le travail mené par les 5 commissions

Les actions réalisées seront communiquées aux membres du CA pour information et vote si besoin.

Les 5 commissions de l'ALP ont été constituées :

- Commission « Animations » : animateur : Romain
- Commission « Information / Communication » : animateur : Roland
- Commission « Formation / Pratique de la pêche » : animateur : Patrick Bouchard
- Commission « Protection du lac / Gestion piscicole » : animateur provisoire : Yann
- Commission « Fonctionnement associatif » : animateur : Yann

Le but est de permettre d'interagir avec les responsables de commission, de décider en fonction des retours des propositions des commissions

Il est nécessaire d'indiquer pour chaque commission les membres qui y participent

Les responsables des commissions pourront recruter pour leur commission des personnes compétentes qui ne sont pas membres du CA et qui seront choisies pour leurs compétences et la connaissance dont ils pourront faire bénéficier la commission.

Il a été demandé aux responsables des 5 commissions de décliner les actions à mener au niveau de leur commission

Un CA en visioconférence ou en présentiel si les mesures sanitaires s'améliorent sera organisé une fois par mois

3. FONCTIONNEMENT FINANCIER

Un point a été réalisé sur le volet financier.

L'ALP dispose actuellement de 2 banques : la banque LAYDERNIER et la Banque de Savoie. Il est convenu de ne faire appel qu'à une banque à l'avenir : soit l'une des deux existantes soit une autre selon les conditions consenties.

Le mode de comptabilité simplifié, testé au cours du dernier exercice comptable, sera désormais appliqué sur la base d'exercices correspondants à l'année civile.

Le CA donne son accord pour que l'exercice comptable en cours porte sur une période de 15 mois : octobre 2020 – décembre 2021 de façon à pouvoir se caler sur l'année civile à partir de 2022.

4. DOSSIER DE SERVITUDE DE MARCHEPIED À ANGON

Au niveau d'Angon de nouveaux projets d'aménagement menacent le maintien de la servitude de marchepied. (cf. la bande de 3.25 m de droit de passage au niveau des parcelles riveraines du lac) . Cette servitude n'est par ailleurs pas toujours respectée au niveau des propriétés privées existantes.

Un recours gracieux a été effectué auprès du Préfet par quatre associations (ALP, France Nature Environnement, Les Amis de la Terre 74 et l'Association Lac d'Annecy Environnement) pour lui demander de veiller au respect de la servitude de passage

Le préfet n'a effectué aucun retour dans le délai légal de réponse (2 mois).

Un mandat a été donné au président de l'ALP (Pierre Boutillon à l'époque) pour ester en justice avec les autres associations.

Un recours introductif a été réalisé par Internet auprès au TA de GRENOBLE en date du 22/12/2020

Dans le même temps, Mme Karine LAMBERSEN : Chef de l'Unité Lac d'Annecy à la DDT a informé les associations que l'Etat était attentif au respect de la servitude de marchepied et travaillait en ce sens avec les Mairies et les propriétaires concernés.

L'ALP se propose de réaliser une carte générale du lac d'Annecy, permettant de répertorier les secteurs adaptés à la pêche du bord pour éclairer les discussions.

5. DOSSIER DE LA MOULE QUAGGA

Une lettre rédigée par Jean Yves Perez, Président de l'ALAE, a été adressée au préfet au nom des quatre associations (voir ci-dessus « servitude de marchepied), pour lui demander de faire respecter son arrêté concernant l'obligation de procéder à la vidange et à la désinfection des ballasts des bateaux lors de leur mise à l'eau au lac d'Annecy.

L'ALP souhaite que des mesures soient prises rapidement afin d'éviter au maximum que la moule quagga soit introduite au lac d'Annecy. Sa présence serait catastrophique en terme d'écologie car elle menacerait les espèces présentes dans le lac et induirait un grave déséquilibre de la biodiversité car elle consomme énormément de plancton.

Cette espèce exotique et envahissante, originaire de la mer Noire, est déjà présente dans certains lacs Alpains tels que le lac de Constance, le lac Léman, le lac du Bourget. Outre les aspects biologiques, sa présence a également des conséquences financières désastreuses, (obstruction des canalisations...).

Le SILA, le Préfet, le Maire d'Annecy ont été prévenus du risque d'introduction de la moule invasive QUAGGA au lac d'Annecy. Il est de leur responsabilité de prendre des mesures pour y faire face

6. DOSSIER BOUCLE D'EAU DES MARQUISATS

Les travaux menés par l'entreprise ne sont pas conformes au dossier soumis à enquête publique.

Les canalisations lacustres du projet de la « boucle d'eau énergétique des marquisats » devaient normalement déboucher au sud de la piscine des Marquisats, à l'extrémité du quai de La Tournette.

Leur mise en place se fait aujourd'hui au nord de la piscine, soit plus de 100 m à l'aval.

Cette modification a entraîné la destruction d'une bonne partie d'un des plus beaux herbiers de la baie d'Annecy. Chacun connaît l'importance de ces herbiers en tant que producteurs d'oxygène, de fixateurs de polluants, de refuge et de maternité pour les poissons...

L'ALP a donc donné l'alerte.

En lien avec la juriste et l'avocat de la Fédération de pêche de la Haute Savoie, un huissier de justice de Chambéry a été missionné pour dresser un constat et attester de l'endroit où sont actuellement réalisés les travaux.

L'ALP a également pris contact avec la DDT 74.

Cette dernière a organisé différentes réunions sur place avec le maître d'ouvrage et l'entreprise. Un rapport de manquement a été établi et les travaux ont été provisoirement suspendus. Des négociations sont en cours pour obtenir réparations et compensations.

Des articles doivent paraître dans la presse (Dauphiné Libéré, l'Essor Savoyard) ainsi qu'un reportage de FR3 Alpes.

L'ALP souhaite qu'une carte précise des herbiers du lac soit établie pour que chacun ait connaissance de leur présence et s'attache à les préserver.

7. DIVERS

Les points divers suivants ont été abordés

Etude sur le refroidissement de l'eau des bassins de la pisciculture

L'eau de la pisciculture, pompée dans le lac à -12 et - 26 m, n'est plus assez froide pour l'incubation des œufs d'ombles chevalier ;

L'étude d'une installation de « refroidissement » a été confiée à des étudiants de l'ISETA.

Trois solutions ont été envisagées ::

- Circuit ouvert
- Circuit fermé
- Circuit fermé avec une sonde au niveau des incubateurs pour obtenir une variation de température la plus faible possible

Les 3 projets ont été chiffrés et le CA devra décider de la solution la plus opportune.

PARTICIPATION DE L'ALP AU CA DE L'APERA :

L'ALP a été invité au dernier CA de cette association dont le but premier est de produire des alevins de salmonidés pour les lacs alpins (pisciculture de Rives à Thonon les Bains). Elle vend également des poissons adultes pour la restauration.

L'adhésion permet d'obtenir des réductions sur le prix des alevins.

Pour les besoins de la pisciculture, des géniteurs sont pêchés au filet chaque année dans le lac Léman, ce qui induit le « sacrifice » d'un nombre important de poissons.

Pour la pisciculture de La Puya, le stock de géniteurs d'ombles est constitué pour plusieurs années, à partir d'œufs prélevés lors de pêches exceptionnelles à l'issue desquelles les poissons sont relâchés.

Aujourd'hui, en collaboration avec notre Fédération départementale, les géniteurs ont tous été « pucés », ce qui permet d'éviter de faire se reproduire entre eux des poissons issus d'une même fratrie.

Compte-tenu des différences « d'approche » le CA décide de ne pas adhérer à l'APERA.

Aménagement d'un accès à la pêche dédié aux handicapés :

Le CA mandate Alain LAINE pour gérer le dossier d'aménagement « d'accès pêche » dédiés aux handicapés.

Lac 2030 : le nouveau maire d'Annecy a annoncé le lancement d'un projet « lac 2030 », avec la volonté de mieux préserver le lac : à suivre...

Evolution de la visioconférence :

Il a été décidé d'abandonner le logiciel de visioconférence WEBEX trop limité en terme d'horaire et de s'orienter, soit vers TEAMS, soit vers ZOOM. Les 2 produits seront évalués très prochainement et devront être mis en place chez les membres du CA pour le prochain CA.

8. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se déroulera le : mardi 9 février 2021 à 17 h 30. A priori en visioconférence : à confirmer.